



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 11 février 2016**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procurations : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 19  
Votes contre : 0  
Abstentions : 1  
Date de la convocation :  
18/01/2016

**Délibération n° C 2016-9  
Budget Primitif de l'exercice 2016**

L'an deux mille seize, le onze février, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura, excusé.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Monsieur Jean FRANCHI suppléait Madame Hélène PELISSARD, Monsieur Jean-Gabriel NAST suppléait Monsieur Jean-Yves MATHIEU, Monsieur Denis RENAUD suppléait Madame Monique FANTINI.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK ; Messieurs Jean-Michel DAUBIGNEY, Jean-Yves MATHIEU.

Procurations : Madame Chantal TORCK a donné procuration à Clément PERNOT, Monsieur Cyrille BRERO a donné procuration à Monsieur Daniel BOURGEOIS et a quitté la séance avant le vote.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame le Médecin-Commandant Annabelle CARRON ; Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Florence MORIN (Adjointe au Chef du CIS de SALINS-LES-BAINS), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Messieurs le Capitaine François ARBEZ (Chef du CIS de SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), le Capitaine Gérard GINET (Chef du CIS du GRAND DOLE), le Sergent-Chef Olivier GRILLOT (Adjoint au Chef du CIS d'ARBOIS), le Capitaine Stéphane GRILLOT (Chef du CIS du PAYS POLINOIS), le Lieutenant hors classe Hervé GROS (Chef du CIS de LONS-LE-SAUNIER), le Lieutenant hors classe Pascal LASKOWSKI (Chef du CIS de SAINT-CLAUDE), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-29 du 29 octobre 2015 relative à l'adoption du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-31 du 14 décembre 2015 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-7 du 11 février 2016 sur la situation en matière de développement durable ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-8 du 11 février 2016 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des finances du 10 février 2016.

---

## **INTRODUCTION**

### **I – LES DEPENSES**

- A – Le fonctionnement
- Charges à caractère général
  - Frais de personnel et assimilés
  - Autres charges de gestion courante
  - Intérêts des emprunts
  - Amortissements

B – L'investissement

### **II – LES RECETTES**

- A – Le fonctionnement
- Produits des services du domaine, ventes...
  - Contributions et participations
  - Rabais, remises, ristournes obtenus
  - Autres recettes

B – L'investissement

## **Annexe 1 : Présentation détaillée du Budget Primitif 2016**

- I – Section de fonctionnement
- A – Recettes
  - B – Dépenses
- II – Section d'investissement
- A – Recettes
  - B – Dépenses

## **Annexe 2 : Présentation par chapitre du Budget Primitif 2016**

- I – Section de fonctionnement
- A – Recettes
  - B – Dépenses

**Annexe 3 : Budget Primitif 2016****Annexe 4 : Tableau des Autorisations de Programmes - Crédits de Paiement****INTRODUCTION**

Le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2016, l'analyse rétrospective des comptes administratifs jusqu'à 2014, et les divers rapports financiers présentés en 2015 ont montré :

- une diminution du niveau des épargnes (de gestion, brute et disponible),
- la nécessité pour le SDIS, à l'instar des autres collectivités et établissements publics, d'accentuer sa recherche d'efficacité pour les prochaines années, mais également celle de lancer des réformes pour diminuer les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un niveau acceptable pour permettre la réalisation de ses missions de service public.
- la volonté de maintenir un niveau d'investissement qui permette un renouvellement satisfaisant des équipements.

Dans le même temps, l'année 2015 qui s'est achevée a vu l'activité opérationnelle du SDIS augmenter fortement (+ 7,30 %) ce qui représente 16 453 opérations de secours réalisées.

Aussi, compte tenu du contexte général des finances publiques et pour continuer de donner aux sapeurs-pompiers les moyens d'assurer toutes leurs missions au bénéfice de la population jurassienne, la volonté du Conseil Départemental a été de conserver au niveau de l'année précédente sa participation au SDIS, ce qui constitue en soi un effort significatif.

En outre, pour faire face aux déficits cumulés des exercices 2014 et 2015, le Département a ajouté 200 000 € à sa participation.

D'un autre côté, cette année encore, les contributions des Communes et EPCI seront maintenues à leur niveau antérieur, tout en lançant une réforme du mode de calcul des contributions (qui pourrait être simplifié), tenant compte de la montée en puissance des intercommunalités et des possibilités offertes par la loi NOTRe concernant la prise de la compétence versement des contributions par les intercommunalités.

Ainsi, les sommes inscrites au titre des contributions pour 2016 s'établissent comme suit :

- Communes et EPCI : le total des contributions reste fixé à 8 849 373 €, sans augmentation depuis 2012
- Département : contribution 2016 portée à 7 224 548 € (dont 200 000 € au titre du rattrapage des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires 2015 reportées sur les exercices ultérieurs). La somme allouée à la PFR est fixée, comme les années précédentes, à 600 000 €.

**Néanmoins, la gestion de la PFR étant en cours de réforme, la somme qui devrait être appelée par l'association gestionnaire du régime au titre de cette année transitoire serait voisine de 300 000 €.**

**Dans ces conditions, et pour permettre l'équilibre du Budget, la moitié de la somme allouée à la PFR par le Département serait utilisée pour abonder la ligne budgétaire permettant de couvrir la prise en charge des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires.**

## I – LES DEPENSES

	<b>BP 2015</b>	<b>BP+DM 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>Evolution / BP 2015 (%)</b>	<b>Evolution / BP+DM 2015 (%)</b>
Fonctionnement	17 921 318 €	18 191 947 €	18 383 504 €	2,51%	1,05%
Investissement	4 873 525 €	8 694 518 €	7 308 605 €	33,32%	-15,94%
<b>TOTAL</b>	<b>22 794 843 €</b>	<b>26 886 465 €</b>	<b>25 692 109 €</b>		

### A – LE FONCTIONNEMENT

#### o Charges à caractère général :

<b>BP 2015</b>	<b>BP+DM 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>Evolution / BP 2015 (%)</b>	<b>Evolution / BP+DM 2015 (%)</b>
<b>2 877 064 €</b>	<b>2 796 615 €</b>	<b>2 753 746 €</b>	<b>-4,29%</b>	<b>-1,53%</b>
			<b>- 123 318 €</b>	<b>- 42 869 €</b>

La prévision de ces dépenses qui correspondent aux besoins quotidiens du SDIS est en diminution de 123 318 € par rapport au BP 2015. De nombreuses charges à caractère général ont été ramenées à un niveau proche de la consommation de ces dernières années voire diminuées quand cela nous paraissait possible.

A ce stade nous pouvons préciser que les fermetures du CIS de Tavaux et des Postes Avancés de Mignovillard et Chamole nous permettront de réaliser des économies diffuses sur le chapitre des charges à caractère général.

- les fournitures d'énergie diminuent de 10 416 € par rapport au BP 2015 mais sont supérieures de 35 588 € à la réalisation 2015 pour tenir compte notamment des augmentations des taxes sur le carburant et l'électricité.
- les lignes d'achats et de fournitures, qui sont en baisse continue depuis 2010 (- 99 000 €) enregistrent à nouveau une diminution de 25 982 € (supérieures de 25 625 € à la réalisation 2015).
- le poste des frais de télécommunications enregistre une nouvelle diminution de 5 000 €, après un an de consommations sur le nouveau marché.
- les postes concernant la maintenance et l'entretien des biens et du patrimoine diminuent de 32 656 € par rapport à la prévision du BP 2015 mais restent supérieurs à la réalisation 2015 de 49 709 €.
- les sommes consacrées à la formation baissent de 42 500 €, mais restent supérieures de 7 783 € aux réalisations 2015. Une diminution importante porte sur les frais de déplacements que l'on cherche à rationaliser et à diminuer (- 15 000 €). Le poste des stages extérieurs diminue quant à lui de 25 000 € : des stages qui auparavant étaient faits par des prestataires extérieurs seront désormais faits en interne, d'autre part, certains stages autrefois payants au CNFPT sont désormais pris en charge sur la cotisation.
- le poste des contrats de prestations de service qui avait augmenté de près de 19 500 € entre 2013 et 2015 diminue de 3 090 € par rapport à la prévision 2015, mais reste supérieur à la réalisation 2015 car on prévoit la montée en puissance de l'entretien des Equipements de Protection Individuels textiles.
- les locations et les charges immobilières baissent à nouveau (- 24 500 € par rapport au Budget Primitif 2015), suite à la résiliation des contrats de location pour les logements des Sapeurs-Pompiers au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le décret sur le temps de travail des Sapeurs-Pompiers

Professionnels ne permettant plus d'imposer des heures complémentaires en échange de cet avantage.

- la prévision concernant les assurances augmente de 39 000 € par rapport au BP 2015, prévus pour le paiement d'assurances dommage-ouvrage et/ou tous risques chantiers pour la construction de casernes. Elle est également supérieure de 60 050 € à la réalisation 2015, intégrant les augmentations contractuelles. Toutefois il faut noter la baisse de la cotisation la plus élevée, celle concernant la flotte automobile et risques annexes, qui permet de diminuer la prévision de 9 000 € par rapport au BP 2015, notamment grâce à une réduction du parc.
- enfin, la prise en charge par le service des repas des gardes postées de Champagnole, Dole, Lons-le-Saunier, Saint-Claude et du CTA-CODIS, évaluée à 18 000 € par an sera abandonnée.

○ **Frais de personnel et assimilés :**

	BP 2015	BP+DM 2015	BP 2016	Evolution / BP 2015 (%)	Evolution / BP+DM 2015 (%)
<b>Personnels permanents</b>	7 418 374 €	7 506 403 €	7 527 387 €	1,4695%	0,2795%
				109 013 €	20 984 €
<b>SPV</b>	2 960 000 €	3 192 631 €	3 698 500 €	24,9493%	15,8449%
				738 500 €	505 869 €
<b>Mesures de Fidélisation et de Reconnaissance des SPV Actifs et des Anciens SPV</b>	1 456 500 €	1 455 613 €	1 151 000 €	-20,9749%	-20,9268%
				- 305 500 €	- 304 613 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 834 874 €</b>	<b>12 154 647 €</b>	<b>12 376 887 €</b>	<b>4,5798%</b>	<b>1,8284%</b>
				<b>542 013 €</b>	<b>222 240 €</b>

Les frais de personnel représentent le 1<sup>er</sup> poste de dépenses de fonctionnement du SDIS et il convient de faire la distinction entre ce qui concerne les personnels permanents, les personnels volontaires actifs indemnisés et les actions en faveur des anciens sapeurs-pompiers volontaires.

**1/ les fonctionnaires et les salariés :**

L'évolution de la masse salariale prévisionnelle est peu importante en comparaison avec le réalisé 2015, d'une part en raison de l'effet de mesures déjà effectives dans le courant de l'année 2015, d'autre part du fait de la mise en œuvre de dispositions prenant effet en 2016.

- Pour mémoire les principales mesures ayant eu un impact visant à contenir les dépenses de personnel en 2015 sont les suivantes :
  - Un officier supérieur est en détachement auprès de l'Etat. De ce fait, il n'apparaît pas dans l'organigramme et ses fonctions de chef du Groupement des Unités Territoriales sont assumées par un autre cadre. Son salaire est intégralement remboursé par l'Administration Centrale,
  - Un poste d'officier adjoint au Chef du Service Prévision de la Direction n'est pas pourvu,
  - Un poste de sous-officier en charge de la prévision au CIS Saint-Claude n'est pas pourvu,
  - Les jours de congés inscrits sur les CET ne sont plus indemnisés,
  - Les contrats de Service Civique n'ont pas été renouvelés.
- Par ailleurs, des mesures décidées précédemment auront un effet en 2016 :
  - Fin du contrat à temps partiel d'un médecin,
  - Fin d'un contrat à durée déterminée d'un agent affecté à la révision du SDACR et à l'appui du groupement opérationnel,
  - Non renouvellement du contrat d'apprentissage à l'atelier,
  - Non renouvellement des quatre postes d'emplois d'avenir,
  - Fin d'un contrat à durée déterminée d'un sapeur-pompier recruté en remplacement d'un agent en congé parental.

- A ces dispositions viennent s'ajouter les mesures suivantes :
  - Suppression d'un poste d'officier en charge de la prévision à la Direction,
  - Non remplacement d'un poste de cadre administratif au Service du Personnel,
  - De même, le non remplacement systématique des agents qui viendraient à partir ou à demander des disponibilités reste plus que jamais d'actualité.

Au final, l'évolution représente 109 013 € par rapport au BP 2015 et 20 984 € par rapport au Budget total 2015, pour tenir compte notamment :

- de l'impact en année pleine du GVT et des promotions 2015, du GVT et des promotions 2016,
- de l'augmentation des contributions patronales de retraite et de point pour la catégorie C.

## **2/ les sapeurs-pompiers volontaires actifs :**

A l'aune de l'exercice 2014, la prévision pour une année pleine, sans prendre de mesures destinées à diminuer le volume des indemnités est de 3 498 500 €.

A cette somme s'ajoute un montant de 200 000 € (en provenance du Département) destiné à financer le paiement d'une partie des indemnités 2015 dont le paiement interviendra en 2016 par suite de l'insuffisance des crédits prévus en 2015 (compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté de 233 000 €, le montant des indemnités 2015 à payer en 2016 est estimé à 390 000 €).

Ainsi le montant global alloué aux indemnités pour 2016 est porté à 3 698 500 €.

En outre, pour contenir le volume des indemnités servies aux Sapeurs-Pompiers Volontaires, plusieurs mesures ont été ou seront mises en œuvre :

- Automatisation de l'indemnisation des gardes et astreintes qui représentent en 2014 un budget de 756 957 € (soit 22,64 % du total des indemnités) pour les gardes et 803 326 € (soit 24,03 % du total des indemnités) pour les astreintes.
- Renforcement des procédures pour avoir plus d'efficacité dans la gestion des effectifs des SPV :
  - Transformation des effectifs cible des CIS en effectifs plafond,
  - Suspension des SPV inactifs ou en retard de visite médicale,
  - Gestion plus vigilante des doubles appartenances,
  - Régulation des recrutements des infirmiers de SPV,
  - Ecrêtement des heures consacrées aux manœuvres dans les CIS à 36 heures par an (soit 12 manœuvres de 3 heures),
  - Réduction du volume des Gardes Postées effectuées dans les 4 CSP et au CTA-CODIS et transformation partielle des Gardes Postées à Morez en astreintes,
  - Réduction des volumes horaires des formations intra et extra départementales,
  - Ajustement des effectifs pour certaines missions (VSAV à deux pour les carences et les relevages) et régulation des relevages par le SAMU.

## **3/ fidélisation et reconnaissance des sapeurs-pompiers actifs et des anciens sapeurs-pompiers :**

Pour les sommes relatives à la prise en charge des différents régimes de fidélisation et de reconnaissance des SPV actifs et retraités, la prévision est diminuée de 305 500 €. Cette diminution impacte essentiellement le paiement de la contribution PFR : en effet la somme appelée pourrait se situer autour 300 000 € (soit moitié moins qu'habituellement, compte tenu de la réforme en cours du régime). 851 000 € restent affectés au paiement des allocations de vétérance et de fidélité.

o **Autres charges de gestion courante :**

<b>BP 2015</b>	<b>BP+DM 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>Evolution / BP 2015 (%)</b>	<b>Evolution / BP+DM 2015 (%)</b>
<b>172 057 €</b>	<b>164 218 €</b>	<b>143 211 €</b>	<b>-16,77%</b>	<b>-12,79%</b>
			<b>- 28 846 €</b>	<b>- 21 007 €</b>

Ce chapitre regroupe :

- Les indemnités des élus et charges afférentes ainsi qu'une prévision pour leur formation, la prévision globale est en baisse de 11 500 € par suite de l'écrêtement des indemnités de certains élus.
- Une somme de 57 000 € destinée à financer la participation à l'entretien de l'INPT (Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions).
- La participation au Syndicat Mixte COGITIS (9 000 €).
- Les subventions diverses (52 111 €) :
  - Comité des Œuvres Sociales du SDIS : 38 000 € (en diminution de 16 846 €).
  - Union Départementale : 7 000 € (en diminution de 1 000 €).
  - Spéléo Secours : 4 001 € (sans modification).
  - Amicale de la Direction 1 555 € (sans modification).

o **Intérêts des emprunts : - 31 268 €, soit - 13 %.**

Cette diminution est due à la baisse naturelle des intérêts des emprunts au fur et à mesure du remboursement du capital mais également à une option de taux sur un emprunt à taux révisable après une première période de 10 ans.

o **Amortissements : + 21 858 € soit + 0,77 %.**

Cette augmentation moindre par rapport aux exercices précédents est due à une réflexion sur les durées d'amortissement notamment des véhicules, qui seront augmentées pour certaines d'entre elles et ce, dès cette année, y compris pour des véhicules déjà en cours d'amortissement. Sur la durée, la réflexion sera étendue aux autres catégories de biens, mais compte tenu des durées d'amortissements déjà pratiquées, cela ne devrait pas nous permettre de diminuer la dotation aux amortissements de manière significative.

o **Dépenses Imprévues : + 41 605 €.**

Cette somme permettrait de faire face aux aléas possibles notamment dans le domaine opérationnel, dans la mesure où toutes les lignes budgétaires ont été estimées sur une année normale.

## B – l'INVESTISSEMENT

La prévision des dépenses d'équipements (matériels et casernement) augmente de 1 860 227 € notamment du fait de l'inscription des crédits de paiement pour la caserne de Lons-le-Saunier à hauteur de 2 875 000 € et du solde des crédits pour la caserne de Dole.

Par ailleurs une révision des Autorisations de Programmes – Crédits de Paiement vous est également proposée.

- Sur l'immobilier :

Le tableau ci-dessous donne une image des projets en cours ou à engager en 2016.

	Dépenses
GLOG - Andelot en Montagne	379 000
GLOG - La Bienne/La Vallée	3 083
GLOG - Les Rousses	372 000
GLOG - Lons le Saunier	2 675 000
GLOG - Pôle Logistique	2 624
GLOG - Infrastructures	304 950

En outre, pourraient être lancés en priorité dans le programme immobilier tel que validé par le CASDIS du 17 décembre dernier :

- La construction d'une caserne pour le CIS Les Combes qui finaliserait le regroupement des anciens CIS Septmoncel, Lajoux et Lamoura,
- La construction d'une caserne pour le regroupement des CIS d'Orchamps et de Chaux.

Pour ce faire un rapport sera présenté au prochain CASDIS et des crédits pourraient être prélevés sur la ligne dépenses imprévues de la Section d'Investissement, abondée à hauteur de 528 194 € au Budget Primitif.

- Sur l'opérationnel :
  - Equipes Spécialisées et Opérations/CODIS-CTA : 100 550 € (59 318 € au BP 2015), l'augmentation est essentiellement due à la nécessité :
    - d'acquérir un nouvel enregistreur suite à la panne irréparable de l'enregistreur actuel (+ 30 000 €),
    - d'acquérir des équipements particuliers pour les équipes UMIC en raison des menaces d'attentats terroristes (+ 8 440 €),
    - d'acquérir des équipements supplémentaires pour les équipes SAL (+ 1 410 €).
  - SSSM : 96 700 € (74 300 € au BP 2015), en augmentation par suite de la hausse sensible de l'activité opérationnelle et de la nécessité de remplacer les 6 audiomètres des cabinets médicaux (3 500 € l'un).
  - Matériel d'incendie et de secours : 180 000 € (201 000 € au BP 2015)
- Sur les véhicules : 1 249 000 € (1 100 000 € au BP 2015).
- Sur l'informatique et les transmissions : 275 423 € (164 085 € au BP 2015), dont une inscription de 110 000 € pour le projet convergence acte 1 destiné à renouveler le logiciel RH et à acquérir un logiciel formation.
- Autres dépenses :
  - Marchés Publics : 8 000 € (5 000 € au BP 2015) pour les annonces,
  - Habillement : 186 000 € (189 000 € au BP 2015),
  - Communication : 1 000 € (identique à l'inscription du BP 2015),
  - Formation : 13 000 € (20 000 € au BP 2015) pour l'acquisition de matériel sportif,
  - Finances : 934 181 € (887 522 € au BP 2015) pour financer :
    - Le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 481 620 €,
    - Les opérations d'ordre à hauteur de 452 561 € (dont 451 163 € de neutralisation des amortissements).

## II – LES RECETTES

	Fonctionnement	Répartition	Investissement	TOTAL
Contribution du Département (dont 200 000 € supplémentaires)	7 224 548 600 000	46,93%	171 000	7 995 548
Contributions des Communes et EPCI	8 849 373	53,07%	1 891 850	10 741 224
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>16 673 921</b>		<b>2 062 850</b>	<b>18 736 771</b>
Autres recettes	1 249 022		2 390 000	3 639 022
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>17 922 943</b>		<b>4 452 850</b>	<b>22 375 793</b>
Opérations d'ordre	452 561		2 855 755	3 308 316
. Dont dotation aux amortissements			2 855 755	2 855 755
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>18 375 504</b>		<b>7 308 605</b>	<b>25 684 109</b>

### A – LE FONCTIONNEMENT

- **Produits des services du domaine, ventes... :**  
**630 000 € soit - 0,32 % (- 2 000 €) par rapport au Budget Primitif 2015.**

Cette inscription concerne essentiellement les interventions soumises à facturation et autres prestations de service (517 000 €, soit + 3 000 € par rapport au Budget Primitif 2015). Une certaine prudence a été observée dans l'estimation des facturations habituelles et des recettes nouvelles ont été inscrites :

- facturation du contrôle des Poteaux d'Incendie à hauteur de 13 000 €
- facturation des interventions sur les aires d'autoroutes à hauteur de 8 000 € (cette possibilité a été introduite par une nouvelle disposition législative).

- **Contributions et participations :**  
**16 945 726 € soit + 0,79 % (+ 133 280 €) par rapport au Budget Primitif 2015.**

Cette inscription qui représente 92,22 % des recettes de fonctionnement du SDIS concerne principalement les contributions des Communes EPCI et Département au financement du SDIS.

- **La participation des Communes et EPCI restera identique à celles de 2015, 2014, 2013 et 2012, soit 8 849 373 €.**
- La prévision de la participation du Département du Jura se monte à 7 224 548 €, en augmentation de 200 000 € par rapport à celle de 2015, à laquelle il convient d'ajouter 600 000 € pour le financement de la PFR (dont 300 000 € pourraient être utilisés pour abonder la ligne budgétaire permettant de couvrir la prise en charge des indemnités des Sapeurs-Pompiers Volontaires), portant la part de contributions du département à 46,93 % des contributions globales.
- Les autres recettes de ce chapitre diminuent quant à elles de 56 720 € répartis comme suit :
  - fin des contrats d'emplois d'avenir et d'apprentissage (- 41 200 €)
  - réajustement des prévisions du remboursement des colonnes de secours (- 10 000 €)
  - remboursement des emprunts par les collectivités territoriales (- 5 520 €).
- **Autres recettes :**
  - Les produits de gestion courante augmentent de 31 000 € par suite de l'inscription du remboursement d'une assurance Dommage Ouvrage par les Communes concernées.
  - Une inscription de 36 000 € (+ 33 000 € par rapport au BP 2015) a été faite sur les produits exceptionnels, ce qui correspond à la moyenne des réalisations des exercices 2012, 2013 et 2014.
  - Une inscription de 40 000 € (conforme à la réalisation 2015) a été faite sur les rabais et remboursements dont le SDIS peut bénéficier.
  - Les neutralisations d'amortissements et de subventions sont quant à elles en augmentation de 45 689 € par rapport au Budget Primitif 2015 pour s'établir à 452 561 €.
  - Enfin le résultat du fonctionnement 2015 sera repris de manière anticipée à hauteur de 233 217 €.

## B – l'INVESTISSEMENT

Pour 2016, les recettes d'investissement sont constituées :

- d'amortissements à hauteur de 2 855 755 €,
- de remboursement de FCTVA à hauteur de 900 000 €,
- du remboursement du capital d'emprunts par le Département à hauteur de 250 000 €,
- de l'inscription d'un emprunt de 1 240 000 € pour le compte du Département pour sa participation au financement de la caserne de Lons-le-Saunier,
- enfin d'inscription de subventions des Communes et EPCI à hauteur de 1 891 850 € et du Département à hauteur de 171 000 € pour le financement des rénovations ou constructions de casernes.

---oOo---

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- **d'adopter le Budget Primitif 2016, qui vous est présenté de manière plus détaillée dans les trois annexes jointes au présent rapport,**
- **d'adopter les modifications d'Autorisations de Programmes – Crédits de Paiement, qui vous sont présentées dans la dernière annexe jointe au présent rapport.**

---

### DECISION N° C 2016-9 DU 11 FEVRIER 2016

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**1. adopte le Budget Primitif 2016 présenté, avec les modifications suivantes :**

**BUDGET PRIMITIF 2016 : Modifications à apporter en séance :**

Investissement :	Dépenses		
Travaux CIS La Bienne/La Vallée	+ 1 221 €	portant le total 2016 des lignes du programme à	5 788 €
Dépenses imprévues	- 1 221 €	ramenant le total 2016 de la ligne à	526 389 €

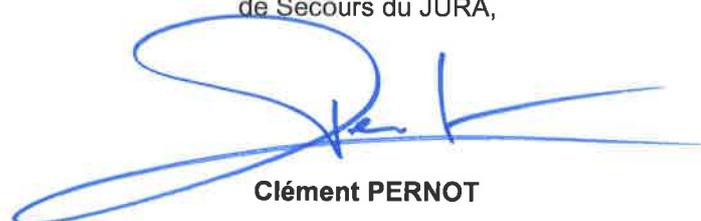
Fonctionnement :	Recettes		
Excédent reporté	+ 26,34 €	ramenant le total 2016 de la ligne à	233 243,34 €
Dépenses imprévues	+ 26,34 €	portant le total 2016 de la ligne à	41 631,34 €

**2. adopte les modifications d'Autorisations de Programme – Crédits de Paiement figurant en annexe 4.**

**Le document budgétaire signé est joint à la présente délibération.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 23 FEV. 2016  
Affiché le 24 FEV. 2016  
Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2016



**Clément PERNOT**